

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le 12 JUIN 2007

2007 00523

ARRETE

DSOL

du

**portant fixation du prix de journée hébergement 2007 de la Maison de Retraite
Spécialisée de HIRSINGUE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et
notamment l'article 45 ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2007, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la Maison de Retraite Spécialisée de HIRSINGUE sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	36 617,00 €
Groupe II :	220 366,00 €
Groupe III :	73 734,00 €
Total dépenses :	330 717,00 €
Recettes :	
Groupe I :	321 137,00 €
Groupe II :	0,00 €
Groupe III :	9 580,00 €
Total recettes :	330 717,00 €

ARTICLE 2 :

Le Prix de Journée applicable à la Maison de Retraite Spécialisée de Dannemarie est fixé à compter du 1^{er} janvier 2007 à :

103,59 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement ci-dessus mentionné diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le Préfet de l'Etat	12 JUIL. 2007
	Reçu par le Maire	19 JUIL. 2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Pour le Directeur
Et par délégation
La Directrice Adjointe
Enfance - Famille - Insertion

Nicole FELLY

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER